

Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina

Autor(en): **Kerwall, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 212

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Hennemann de Spiegelberg s'était retiré à Soleure. Il entra dans la magistrature et fut avoyer de cette ville de 1421 à 1451. Il avait épousé Marguerite de Spins, veuve de Jean de Bubenberg de Berne. Elle lui apporta en dot le domaine de Spins, près d'Aarberg qui lui valut la bourgeoisie de cette ville. La femme d'Hennemann lui légua les seigneuries de Strätlingen et de Reutingen, au canton de Berne. Elle mourut sans enfants. Hennemann épousa ensuite Elisabeth de Bärenfels de Bâle qui lui donna une fille nommée Cunégonde. Son père la plaça, par testament, sous la tutelle du gouvernement de Soleure. Riche et belle, à peine était-elle nubile qu'une foule de prétendants la demandèrent en mariage. René de Malleray, du Conseil de Soleure, l'épousa en 1462, mais mourut quatre ans après. Cunégonde se remaria à Pétermann de Waberen, baron de Belp, avoyer de Berne et qui commanda les troupes bernoises à la bataille de Morat. Cette union ne fut pas heureuse. Cunégonde quitta son mari en 1479 et se retira chez sa mère, mariée à

Frédéric de Stauffenberg, qui avait une fille nommée Cléopâtre, mariée au seigneur Rodolphe de Blumenegg, bailli de Röteln. C'est à cette Cléopâtre qu'échut toute la fortune des nobles de Spiegelberg.

Hennemann avait eu des enfants illégitimes, Rodolphe, chanoine de Soleure et de Colmar, mort en 1506, père également d'un fils, Barthélemy de Spiegelberg, qui fut chanoine de Soleure en 1501 et mourut en 1541.

C'est ainsi que s'éteignit cette famille de Spiegelberg, qui gouverna, au nom de l'évêque, la Montagne de Muriaux¹⁾

A la fin du XIV^{me} siècle, le château de Spiegelberg était la propriété des évêques de Bâle. Étant réduit aux expédients, se vit forcé d'engager le château de Spiegelberg, avec ceux de St-Ursanne et de Chauvillier, à son cousin, Jean de Vienne, amiral de France, pour une somme d'argent qu'il en avait reçu. Aussitôt que l'amiral fut rentré en possession de l'argent prêté à l'évêque, son cousin, il rendit le château de Spiegelberg et ses appartenances, ses hommes et ses droits à l'église de Bâle, en 1384.

de château des Sots-Maitres que le peuple aura donné à ce manoir.

Ce qui est certain c'est que l'évêque de Bâle, le dépensier et belliqueux Jean de Vienne, étant réduit aux expédients, se vit forcé d'engager le château de Spiegelberg, avec ceux de St-Ursanne et de Chauvillier, à son cousin, Jean de Vienne, amiral de France, pour une somme d'argent qu'il en avait reçu. Aussitôt que l'amiral fut rentré en possession de l'argent prêté à l'évêque, son cousin, il rendit le château de Spiegelberg et ses appartenances, ses hommes et ses droits à l'église de Bâle, en 1384.

Au temps où le Spiegelberg entra sous la juridiction immédiate des évêques de Bâle, la Franche-Montagne n'était pas habitée. Montfaucon, avec sa célèbre épine, se tenait à l'extrême frontière de ce pays presque désert et marquait comme la limite d'un pays habité et connu. Surplombant le Doubs encaissé entre de sombres rochers, la forteresse de Spiegelberg, bâtie sur un roc perdu dans les noirs sapins était le centre de la Montagne de Muriaux. Au pied du vieux manoir, quelques maisons, quelques cabanes se dressaient comme le château de Spiegelberg et ses appartenances, ses hommes et ses droits à l'église de Bâle, en 1384.

Imier de Ramstein, rentré en possession du Spiegelberg et de sa châtellenie de peu d'importance, résolut de coloniser ce pays

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 7

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Hélas! dans quelques années, son enfant serait pour d'autres, la pauvre femme ne l'ignorait pas, ce qu'était aujourd'hui Abdallah pour elle: un tyran, un oppresseur; mais l'affection se trouvait plus forte que les appréhensions de l'avenir, et elle souffrait le martyr, elle endurait les tortures et les angoisses les plus déchirantes en songeant qu'il lui était même refusé de serrer son enfant sur sa poitrine, alors que son pauvre cœur en sentait le besoin.

Le chef était là avec sa matraque; Yamina commanda aux sentiments que la nature im-

prima dans tout cœur de mère, et s'empressa de mettre de l'ordre dans le gourbi, lorsqu'aucun vestige de nourriture ne resta dans la gressa.

Elle se mit ensuite à confectionner le *kaïk* (étouffe qui sert de vêtement) avec l'aide de la petite Aïcha, qui approchait la laine et les poils de chèvre, pendant que Mohamed taillait grossièrement quelques pipes mal façonnées dans des racines de genêt.

Ces pipes, d'un art et d'un travail tout primitifs, devaient cependant figurer au marché et être offertes aux chalands.

Abdallah, sérieux et pensif, songe à ses intérêts commerciaux, ou complète quelque brutale action.

VI

La présence de la Française dans le gourbi de Yamina, son passage à travers la *dachekra* (réunion de gourbis), avaient été remarqués; et, soit habitude, soit curiosité, la société kabyle (!)

ne manqua pas d'arriver à l'heure de la veillée.

Le cercle grandit; les femmes se groupèrent ensemble, les enfants s'éloignèrent un peu, et les hommes, le menton appuyé sur leurs genoux, ou assis à la façon arabe, firent bande à part dans la première partie du gourbi.

C'est le moment des plaisirs naïfs pour la jeunesse. Prive de toute espèce de jouets, et ne connaissant pas même le bibelot de quatre sous dont pullulent nos bazars européens, l'enfant de la tente prend une des poules de la hutte, l'apporte à ses petits amis, qui mêlent quelque récit ou quelque conte légendaire au doux caquet de la volatile, habituée à la vie commune qui lui est faite.

Joies naïves pleines d'attraits, gracieusetés naturelles de l'enfant, écloses sous les ardeurs d'un soleil vivifiant, jувénilités ingénieuses. Intelligence sereine, pourquoi faut-il que tu sois souillée par mille récits ébouriffants que se chuchotent entre elles les vieilles femmes délaissées?..... Pourquoi faut-il qu'à sept ans tout au

presque désert et, en y accordant des privilèges exceptionnels, y attirer des habitants qui redoutaient ces forêts, hantées par les ours, les sangliers, les loups et d'autres animaux sauvages.

Imier de Ramstein avait succédé en 1382 à Jean de Vienne, le détestable administrateur de l'Evêché. D'une très noble et très ancienne famille de l'Evêché, qui avait son château près de Bretswyl, canton de Soleure, Imier de Ramstein, était écolâtre du grand Chapitre de Bâle, quand le suffrage des chanoines électeurs l'appelèrent au siège épiscopal. Deux ans après, il résolut de coloniser la Franche-Montagne de Muriaux. Il publia à cet effet une charte de franchises et de libertés qu'il accordait à cette terre privilégiée et qui dans la suite s'appela la Franches-Montagne ou Freiberg.

Cet important document, premier gage des libertés des Franches-Montagnes, est comme la bulle d'or de ce pays. La charta a été écrite en latin. Il existe une antique traduction en français, conservée aux archives de l'Evêché de Bâle. Voici cette traduction qui a sa place toute marquée dans ce travail.

Nous Imier de Ramstein par la grâce de Dieu et du Saint siège apostolique Evêque de Bâle, savoir faisons à tous et à chacun, que les présentés verront ou entendront: que Nous considérant notre grand et évident profit et avantage, de notre Eglise de Bâle pour nous et nos successeurs, par d'express consentement, volonté et vœu de nos vénérables frères les Prévôt, Doyen et Chapitre de l'Eglise de Bâle, nous avons fait exempts et libres et par les présentes lettres faisons libres et exempts de toutes tailles et exactions ou impositions, tous et singuliers les personnes des deux sexes et de leurs héritiers perpétuellement demeurant et habitant par la suite dans la Montagne du faucon et dans le district retenu dans l'étendue et limites souscrites et ici insérées: savoir depuis l'épave de Montfaucou jusqu'aux limites dites es Dilles de longueur et de largeur et depuis les champs de Tramelan jusqu'à la rivière au cours de l'eau du Doubs, voulons et promettons par les présentes lettres que toutes et chaque personne des deux sexes venant et se transportant des seigneureries et domaines étrangers pour demeurer dans le dit lieu dans les limites et étendues prescrites, qu'eux et leurs héritiers soient et doivent être perpétuellement libres et alibérés de

plus, une loi de dépravation barbare l'arrache à la direction maternelle pour te laisser errer, sans autre guide que la nature, sans autre mobile que l'intérêt ?

Dans le groupe de femmes accroupies dans le gourbi de Yamina, une d'entre elles paraissait captiver l'attention des autres, qui semblaient boire ses paroles et l'écouter avec une admiration mêlée de crainte et de respect.

Les traits de celle qui tient ainsi suspendu à ses lèvres le cercle qui l'entoure n'avaient aucun âge précis.

Un rire sardonique permettait de voir de temps en temps quelques petites dents éparées dans sa mâchoire démeublée; des yeux brillants encore étincelaient au fond de deux cavités surplombées et faisaient ressortir la peau fanée de sa figure amaigrie.

Quant à la forme générale du corps, le manteau jeté sur ses épaules empêchait, en l'enveloppant, de lui prêter quelques traits.

Quoi qu'il en soit de sa grâce, la misère et le temps réunis avaient creusé ses joues.

tailles et d'impôts comme il est exprimé ci-dessus: et aussi voulons et promettons de grâce spéciale que chacune des personnes des deux sexes demeurant et tenant domicile peut tenir un journal de terre et un chésal près de sa maison, sous telles conditions que nous et nos successeurs devons avoir dans la dite Montagne et lieu dans les sus dites limites de chaque feu ou domicile à la fête de Saint-Martin d'hiver chaque année douze deniers de monnaie coursable dans l'Evêché de Bâle et de chaque habitant ou demeurant à ses propres frais et à son pain. De plus aussi nous devons avoir de chaque maison de la dite Montagne et lieux prédicts deux chapons payables chaque année à nous et à nos successeurs, lorsque nos envoyés ou officiers les demanderont et requerront. Il est de plus à savoir que nous et nos successeurs devront avoir chaque année dans la dite limite de terre située dans la dite Montagne et limites prescrites trois deniers, excepté ces journaux que chacun des habitants doit et peut avoir à côté de sa maison comme il est dit ci-devant.

Promettons de bonne foi pour nous et nos successeurs Evêques de Bâle que nous voulons tenir fermement et observer la présente lettre et les choses y contenues que jamais nous ne viendrons ni ferons contre par nous ou par d'autres soit secrètement soit publiquement, nonobstant toutes exceptions, quelconques de fait ou de droit, sans dol ni fraude, astreignant à ce qui est prémissus nous et nos successeurs Evêques de l'Eglise de Bâle, ainsi que le Chapitre de la dite Eglise, siège vacant. En témoignage évident et pour la force de tout quoi Nous Evêque Imier susdit avons fait apposer au présent instrument notre grand sceau épiscopal, auquel nos frères les Prévôt, Doyen et tout le Chapitre de notre église de Bâle, reconnaissant publiquement par les présentes que ce qui est prémissus vient et fut fait et passé de notre consentement, ainsi qu'il est écrit ci-devant, nous avons en évidence de notre dit consentement fait apposer au présent instrument le sceau de notre Chapitre avec celui du Révérend Père en Jésus-Christ de Notre Seigneur Monseigneur Imier par la grâce de Dieu Evêque de Bâle. Donné et fait à Bâle l'an de Notre-Seigneur mil trois cent quatre-vingt-quatre, le dix-septième novembre qui est le jour de l'octave de la fête du Bienheureux Martin évêque.

(A suivre)

— Alors, c'est une Française que tu as reçue, Yamina ? demandait-elle.

— Oui, Melkhir, et belle!... et bonne!... et douce!...

— Tu es naïve, Yamina, et tu as cru ce qu'elle t'a conté. C'est une fourbe qui vient s'implanter chez toi; elle te jettera des sorts.

— Je ne le pense pas: elle est trop généreuse pour cela, reprit Yamina.

Mille questions suivirent.

— Ses cheveux sont-ils noirs?... A-t-elle de petits pieds?... De quelle couleur sont ses yeux?... Comment est-elle vêtue ?

— Ses yeux ont la couleur du lin, répondit l'interpellée. Je n'ai pas vu ses pieds; mais j'ai remarqué que ses cheveux, blonds comme la tige des blés, paraissent gonflés par l'aiseur (la brise de 3 heures). Quant à son costume, bien plus collant que le nôtre, il était couleur de nos olives... Avec cela, une figure, des mains si blanches, si blanches, que je l'ai crue du ciel lorsqu'elle soignait Alim.

(La suite prochainement)

HYGIÈNE SCOLAIRE

Le gouvernement du canton de St-Gall vient de réunir sous forme d'instructions tous les préceptes importants de l'hygiène de la jeunesse scolaire. Rédigées avec soins par M. le Dr J. Müller, ces instructions constituent un véritable code d'hygiène que consulteront avec profit les parents, les commissions scolaires et le personnel enseignant. M. le Dr Edmond Weber, à Colombier, en a fourni une traduction fidèle aux *Feuilles d'Hygiène*, et nos lecteurs sans doute en prendront connaissance avec un vif intérêt.

INSTRUCTIONS POUR SAUVEGARDER LA SANTÉ DE LA JEUNESSE SCOLAIRE.

Mieux vaut être pauvre et
jouir d'une bonne santé que
d'être riche et souffrant. La
santé est le plus précieux
de tous les biens.
(Sirach, chap. XXX.)

C'est un devoir pour les autorités que de mettre les écoliers, dans la mesure du possible, à l'abri des causes qui peuvent exercer une influence pernicieuse sur la santé en leur fournissant des installations conformes aux exigences modernes. De leur côté, il importe que les parents des enfants mettent tout en œuvre pour fortifier la santé de ceux-ci et pour éviter ce qui pourrait leur nuire.

Pour chercher à atteindre ce but, la Commission cantonale d'éducation, après avoir élaboré un règlement sur l'hygiène scolaire, vient aussi de formuler un certain nombre de prescriptions à l'usage des parents de la jeunesse astreinte à la fréquentation des classes. Elle leur conseille instamment de bien vouloir s'y conformer.

Ce précis sera remis à tous les instituteurs, institutrices, directrices d'écoles enfantines, etc., de même qu'aux parents ou à ceux qui en tiennent lieu, au moment où ils présenteront leur premier enfant pour le faire admettre à fréquenter l'école.

I

Principes généraux.

A. Alimentation.

1. — Une alimentation bien comprise rend tout à la fois les enfants aptes au travail corporel et intellectuel et augmente leur force de résistance à l'égard des influences nocives diverses qui peuvent menacer leur santé.

Les fautes commises dans ce domaine pendant l'enfance se répercutent généralement d'une manière fâcheuse sur l'adulte et ne peuvent, le plus souvent, plus être réparées.

2. — En raison de leur croissance corporelle progressive, les enfants éprouvent un besoin de nourriture plus grand que les adultes. En conséquence, il convient de leur fournir, aux repas, une alimentation aussi substantielle et aussi riche en matières albuminoïdes que possible. En outre, il faudrait que les enfants eussent quelque chose à manger entre les repas. En tout cas, il faut leur accorder un morceau de pain au moment de la récréation du matin.

3. — Le lait constitue l'aliment le meilleur et le plus parfait, non seulement pour la première année de la vie de l'enfant, mais pour la durée de sa jeunesse; il contient tous les éléments indispensables pour l'alimentation et la croissance de l'homme. Il faudra toujours préférer du lait bien cuit au lait cru; ce dernier peut renfermer des ferments ou des germes de